

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

---

1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008

---

## **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**visant à créer une cellule d'évaluation des choix technologiques  
au sein du Conseil de la politique scientifique**

déposée par

Mme J. Kapompolé et Consorts

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## visant à créer une cellule d'évaluation des choix technologiques au sein du Conseil de la politique scientifique

Dans les travaux actuels du Parlement wallon, de plus en plus de sujets abordés comportent des aspects de nature scientifique ou technologique.

Le travail législatif en devient plus complexe et, dans ces circonstances, décider correctement, en toute connaissance de cause, nécessite de comprendre la notion scientifique ou technologique sur laquelle repose la décision.

Les nouvelles technologies progressent de plus en plus vite.

Il faut donc donner au Pouvoir législatif la possibilité de pouvoir demander une évaluation indépendante, une étude approfondie, pour déterminer les différentes options scientifiques ou technologiques qui éclaireront la décision politique à adopter.

C'est la raison pour laquelle de nombreux Parlements se sont équipés d'organismes spécifiques pour tenter de répondre aux innombrables questions posées par le développement scientifique et l'innovation technologique.

Outre les traditionnelles commissions ou sous-commissions parlementaires, il existe ce que l'on appelle les offices parlementaires d'évaluation technologique ou *Offices of Technology Assessment*.

Le *Technology Assessment* vise l'identification des effets non désirés qui accompagnent inévitablement toute innovation technologique. C'est un outil tentant de prédire les effets et l'impact qu'une technologie aura sur la société et l'environnement. Envisagé au niveau des institutions politiques, il prend la forme d'une aide aux décideurs publics soucieux de participer activement aux débats contemporains en meilleure connaissance de cause.

Cet outil au service des décideurs publics a donc pour mission de maximiser les avantages liés à l'évolution technologique et de tenter d'en réduire les coûts.

Selon le modèle envisagé, il peut également chercher à stimuler le débat public ou à œuvrer à une meilleure acceptation sociale de la science et des innovations technologiques. Il s'efforce autant que possible d'adopter une position neutre et non partisane, en utilisant toujours des informations scientifiques de la meilleure qualité possible<sup>(1)</sup>.

Les pionniers en la matière furent les américains qui créèrent en 1972 l'*Office of Technology Assessment*, qui a disparu après 23 ans d'activités, principalement pour des

raisons politiques. Il a publié pas moins de 750 évaluations complètes, études de cas ou rapports d'ateliers de travail à l'attention du Congrès et a servi la démocratie en présentant toujours un débat contradictoire.

En 1983, la France s'est dotée d'un *Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques* (OPECST). Commun à l'Assemblée nationale et au Sénat, l'Office, qui ne peut pas s'auto-saisir, s'est vu confier 72 études entre 1983 et 2002. La France a fait le choix de privilégier la qualité du débat politique et de la démocratie représentative, parfois au détriment de l'expertise scientifique profonde, puisque c'est le politique qui s'investit et devient un expert dans le domaine qu'il étudie.

Il s'agit d'un Office indépendant qui n'a d'autre client que le Parlement.

Le *Danish Board of Technology* fut créé en 1985 à l'image de l'Office américain. Sa mission est d'évaluer, non pas l'expertise scientifique à sa disposition, mais bien les changements possibles pour les êtres humains, l'environnement et la société.

Il s'agit d'un Office moins politisé, impliquant davantage le public et constituant un outil pour le Parlement et le Gouvernement.

C'est en 1987 que l'Europe a décidé de se doter de son propre organisme. Le *Scientific and Technological Options Assessment* (STOA) vise surtout à clarifier les options politiques ainsi que les arguments qui militent en faveur ou contre les choix. Les experts traduisent en quelque sorte leur langage scientifique et sont aussi chargés d'essayer de maîtriser les enjeux politiques liés aux questions scientifiques. Il destine la totalité du fruit de son travail au Parlement européen, mais a pour mission d'informer aussi bien le simple citoyen européen que l'institution parlementaire.

Le plus jeune est le *Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en technologisch Aspectenonderzoek* (viWTA) créé par un décret du Parlement flamand du 17 juillet 2000. Cette agence vise à renforcer les pouvoirs du Parlement et peut s'auto-saisir d'un problème en tant qu'institution autonome ou être saisie par le Parlement, mais ce n'est pas le cas le plus fréquent. Sa double mission est de servir le Parlement et de stimuler le débat public sur les problèmes scientifiques et technologiques.

Il s'agit d'un acteur politique important et crédible.

La situation wallonne est aujourd'hui paradoxale: alors que l'expertise s'est accumulée dans plusieurs centres de recherche dans le domaine « technologie et société »,

(1) P. Delvenne et S. Brunet, « Le Technology Assessment en question – Une analyse comparative », *courrier hebdomadaire du CRISP*, 2006, n° 1909-1910, pp. 5-8.

les initiatives institutionnelles régionales sont plutôt au point mort<sup>(2)</sup>.

En 1994, le Gouvernement wallon a confié au Conseil de la politique scientifique une mission de réflexion et d'action en matière d'évaluation des choix technologiques.

« Cette démarche a pour but de contribuer à une diffusion harmonieuse des technologies nouvelles au sein de la société, considérée dans son ensemble (pouvoirs publics, entreprises, travailleurs, citoyens).

Et à cette fin, elle est appelée à répondre à quatre fonctions:

- la veille technologique, qui consiste à mettre en œuvre une capacité d'anticipation des tendances technologiques, de leurs potentialités et de leurs contraintes;

- l'analyse des incidences, qui vise à identifier les implications de l'innovation technologique en prenant en considération tant les aspects scientifiques, techniques, économiques et organisationnels que les changements possibles dans les domaines social, culturel ou institutionnel;

- la mise en évidence des alternatives, qui révèle l'existence d'une diversité d'options technologiques et permet de clarifier les controverses et d'étayer les choix;

- l'information et la vulgarisation, qui garantit l'accès du public aux données et aux analyses, sans quoi il n'y a pas de démocratisation effective des choix technologiques. ».

Ce groupe a mis en place un certain nombre d'études qui sont reprises dans le rapport d'activités, a travaillé pendant 8 ans et s'est arrêté, à la fois par non-demande des membres en interne et non intérêt des partenaires en externe.

---

(2) P. Delvenne et S. Brunet, «Le Technology Assessment en question – Une analyses comparative», *op. cit.*, pp. 15-59.

Vu l'Arrêté de l'Exécutif wallon du 15 novembre 1990 portant création d'un Conseil de la politique scientifique (CPS) en Région wallonne,

Le Parlement wallon demande au Gouvernement, de:

- créer au sein du CPS une Cellule d'évaluation des choix technologiques et de la doter de moyens spécifiques dédiés à cette activité d'évaluation, dans les limites de l'enveloppe budgétaire actuelle du Conseil économique et social de la Région wallonne;

- permettre à cette Cellule d'évaluation des choix technologiques de se saisir d'initiative d'un problème ou d'être saisie d'une demande d'étude sur un sujet précis par le Parlement ou le Gouvernement wallons;

- centrer ses missions sur la veille documentaire, l'analyse des incidences et la mise en évidence des alternatives;

- s'appuyer sur les centres de recherche agréés et les centres de recherche universitaires pour la veille technologique proprement dite;

- s'appuyer sur les initiatives wallonnes en matière de vulgarisation et de diffusion des sciences;

- mobiliser des méthodologies participatives;

- stimuler le débat public sur les sciences et les technologies, par des initiatives qui visent à rapprocher les citoyens.

J. KAPOMPOLÉ

M. DE LAMOTTE

F. DAERDEN

M. BAYENET

B. LANGENDRIES